

Avis de demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage 1406

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 11 avril 2022 à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Permettre au 5345, rue de Kensington, une superficie cumulative des bâtiments accessoires totalisant un maximum de 13,80 % de la superficie du terrain au lieu de 10 %;
2. Permettre au 5285, avenue Trudeau, un garage détaché d'une superficie maximale de 52,50 mètres carrés au lieu de 50 mètres carrés;
3. Permettre au 8855, chemin de Chambly :
 - un rapport espace bâti/terrain minimal de 0,07 au lieu de 0,1 pour l'usage du bâtiment commercial;
 - deux entrées charretières à double sens présentant chacune une largeur maximale de 12 mètres au lieu de 9 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 22 mars 2022.
Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert